

Sujet : MARY robert demande : plage du pradon

Date : Thu, 1 Aug 2019 20:13:39 +0200

De : robert MARY

bonjour

j'ai compris que la concession de cette plage devrait ^etre accordée a la "métropole de Toulon Provence Méditerranée"

Que le Maire de Carquéranne devient un SOUS-TRAITANT

qui dans l'article 8-1 reste responsable de TOUT ce qui intéresse les usagers de cette plage(sauf les commerces)

en cas de litige, de non respect des règlements envisagés par votre projet... a qui et comment s'adresser? c'est une fumisterie !

plus personne ne sera responsable ! en particulier le cheminement prévu sur le site privé(?) de "Brise Marine.

source de litiges?

je suis opposé a votre projet.

Profil : particulier

Nom : MARY

Prénom : robert